

# L'EAU DE PENTHALAZ EST POTABLE

Nous insistons sur le fait que selon l'Office fédérale de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) :

« Les consommateurs peuvent continuer de boire de l'eau potable dans laquelle ont été détectés des métabolites du chlorothalonil. Les exigences fixées pour l'eau potable en Suisse sont très élevées. »

Dans le cadre de son autocontrôle de la distribution de l'eau potable, la Commune effectue, trois fois par an, des prélèvements sur divers endroits du réseau. Ces prélèvements nous assurent de la qualité irréprochable de l'eau potable. L'Office de la consommation (OFCO) procède également à des prélèvements ponctuels.

Les dernières analyses effectuées sur le territoire communal démontrent une concentration de métabolites du chlorothalonil dépassant la valeur maximale admise par l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable (OPBD, RS 817.022.11). Les analyses donnent une mesure de 0.16 µg/L (max admis 0.1 µg/L) – (µg/l = microgramme/litre).

Le chlorothalonil est un fongicide utilisé depuis les années 70, son utilisation et sa vente ne sont interdits en Suisse que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 (un recours du fabricant Syngenta est pendant).

Nous avons entrepris une dilution de notre alimentation avec l'eau de Lausanne et sommes en collaboration avec les autres communes pour installer une solution pérenne.

La Commune vous garantit de travailler au maintien d'une eau potable de qualité irréprochable.

Pour des raisons d'économie d'eau, les fontaines seront fermées à l'exception de la Place Centrale.

**Le fontainier, J-Luc Duperrex, se tient à votre disposition en cas de questions ou de remarques.**

**Jean-luc.duperrex@penthalaz.ch**